## Kant

## Critique de la raison pure Méthodologie, II, (« Canon de la raison pure »), 3e section

De l'opinion, de la science et de la foi.

(traduction Tremesaygues et Pacaud, Alcan, 1905)

La croyance (das Fürwahrhalten) est un fait de notre entendement susceptible de reposer sur des principes objectifs, mais qui exige aussi des causes subjectives dans l'esprit de celui qui juge. Quand elle est valable pour chacun, en tant du moins qu'il a de la raison, son principe est objectivement suffisant et la croyance se nomme conviction (Überzeugung). Si elle n'a son fondement que dans la nature particulière du sujet, elle se nomme persuasion (Überredung).

La persuasion est une simple apparence, parce que le principe du jugement qui est uniquement dans le sujet est tenu pour objectif. Aussi un jugement de ce genre n'a-t-il qu'une valeur privée et la croyance ne peut-elle pas se communiquer. Mais la vérité repose sur l'accord avec l'objet et, par conséquent, par rapport à cet objet, les jugements de tout entendement doivent être d'accord (consentientia uni tertio, consentiunt inter se). La pierre de touche grâce à laquelle nous distinguons si la croyance est une conviction ou simplement une persuasion est donc extérieure et consiste dans la possibilité de communiquer sa croyance et de la trouver valable pour la raison de tout homme, car alors il est au moins à présumer que la cause de la concordance de tous les jugements, malgré la diversité des sujets entre eux, reposera sur un principe commun, je veux dire l'objet (nämlich dem Objecte) avec lequel, par conséquent, tous les sujets s'accorderont de manière à prouver par là la vérité du jugement.

Donc, la persuasion ne peut pas, à la vérité, être distinguée subjectivement de la conviction, si le sujet ne se représente la croyance que comme un simple phénomène de son propre esprit ; mais l'essai que l'on fait sur l'entendement des autres des principes qui sont valables pour nous, afin de voir s'ils produisent exactement sur une raison étrangère le même effet que sur la nôtre, est un moyen qui, tout en étant seulement subjectif, sert non pas à produire la conviction, mais cependant à découvrir la valeur particulière du jugement, c'est-à-dire ce qui n'est en lui que simple persuasion.

Si l'on peut, de plus, expliquer les *causes* subjectives du jugement, causes que nous prenons pour des *raisons* objectives, et, par conséquent, expliquer la croyance trompeuse comme un phénomène de notre esprit, sans avoir besoin pour cela de la nature de l'objet, nous découvrons alors l'apparence, et nous ne serons plus trompés par elle, bien qu'elle puisse toujours nous tenter, dans une certaine mesure, si la cause subjective de cette apparence tient à notre nature.

Je ne puis *affirmer* (*behaupten*), c'est-à-dire exprimer comme un jugement nécessairement valable pour chacun, que ce qui produit la conviction. Je peux garder pour moi la persuasion, si je m'en trouve bien, mais je ne puis, ni ne dois la faire valoir hors de moi.

La croyance, ou la valeur subjective du jugement, par rapport à la conviction (qui a en même temps une valeur objective), présente les trois degrés suivants : l'opinion (Meinen), la foi (Glauben) et la science (Wissen). L'opinion est une

croyance qui a conscience d'être insuffisante *aussi bien* subjectivement *qu*'objectivement. Si la croyance n'est que subjectivement suffisante et si elle est en même temps tenue pour objectivement insuffisante, elle s'appelle *foi*. Enfin, la croyance suffisante aussi bien subjectivement qu'objectivement, s'appelle *science*. La suffisance subjective s'appelle *conviction* (pour moi-même) et la suffisance objective, *certitude* (pour tout le monde). Je ne m'arrêterai pas à éclaircir des concepts si clairs.

Je n'ai jamais le droit d'avoir une opinion sans avoir au moins quelque savoir au moyen duquel le jugement simplement problématique en soi se trouve rattaché à la vérité par un lien qui, sans être complet, est cependant quelque chose de plus qu'une fiction arbitraire. La loi d'une liaison de ce genre doit, en outre, être certaine. En effet, si je n'ai, par rapport à cette loi, qu'une simple opinion; tout n'est alors qu'un jeu de l'imagination sans le moindre rapport à la vérité. Dans les jugements de la raison pure il n'y a nulle place pour l'opinion. Car, puisqu'ils ne sont pas appuyés sur des principes d'expérience, mais que, là où tout est nécessaire, tout doit être connu a priori, le principe de la liaison exige l'universalité et la nécessité et, par suite, une entière certitude, sans quoi il n'y aurait plus de chemin qui mène à la vérité. Aussi est-il absurde d'émettre des opinions dans la Mathématique pure ; il faut savoir, ou s'y abstenir de tout jugement. Il en est de même dans les principes de la moralité, car on n'a pas le droit de risquer une action sur la simple opinion que quelque chose est permis, mais il faut le savoir.

Dans l'usage transcendantal de la raison, l'opinion est, à la vérité, trop peu élevée, mais le savoir, en revanche, l'est beaucoup trop. Sous le rapport purement spéculatif nous ne pouvons donc nullement juger ici, puisque les principes subjectifs de la croyance, comme ceux qui peuvent aussi produire la foi, ne méritent aucun crédit dans les questions spéculatives, attendu qu'ils se tiennent pour exempts de tout secours empirique et qu'ils ne sauraient se communiquer aux autres au même degré.

Ce n'est jamais qu'au point de vue pratique que la croyance théoriquement insuffisante peut être appelée foi. Or, ce point de vue pratique est ou celui du savoir-faire ou celui de la moralité; le premier se rapporte à des fins arbitraires et contingentes et le second à des fins absolument nécessaires.

< 1) La foi pragmatique > Lorsqu'une fin est proposée, les conditions pour l'obtenir sont hypothétiquement nécessaires. Cette nécessité est subjective, et elle n'est, cependant, que relativement suffisante, quand je ne connais pas d'autres conditions pour atteindre le but, mais elle est suffisante absolument et pour chacun quand je sais de façon certaine que personne ne peut connaître d'autres conditions qui mènent au but proposé. Dans le premier cas, mon hypothèse, avec ma croyance à certaines conditions, est simplement une foi contingente et, dans le second, une foi nécessaire. Il faut que le médecin fasse quelque chose pour un malade qui est en danger; mais il ne connaît pas la maladie. Il examine les phénomènes et il juge, ne sachant rien de mieux, qu'il a affaire à la phtisie. Sa foi, même suivant son propre jugement, est simplement contingente, un autre pourrait peut-être trouver mieux. Une foi contingente de ce genre, mais une foi qui sert de fondement à l'emploi réel des moyens pour certaines actions, je l'appellerai la foi pragmatique.

La pierre de touche ordinaire, grâce à laquelle on reconnaît si ce que quelqu'un affirme est une simple, persuasion ou une conviction au moins subjective (oder wenigstens subjektive Überzeugung), est le pari. Souvent quelqu'un exprime ses propositions avec une audace si confiante et si intraitable qu'il

paraît avoir entièrement banni toute crainte d'erreur. Un pari le fait réfléchir. Il se montre quelquefois assez persuadé pour évaluer sa persuasion un ducat, mais non pas dix. En effet, il risquera bien le premier ducat, mais il commence à s'apercevoir de ce qu'il n'avait pas remarqué jusque-là, savoir, qu'il serait bien possible qu'il se fût trompé. Si l'on se représente par la pensée qu'on doit parier là-dessus le bonheur de toute la vie, notre jugement triomphant baisse de ton, nous devenons tout à fait effrayés et nous découvrons tout d'abord que notre foi ne va pas si loin. La foi pragmatique n'a donc qu'un degré, qui peut être grand ou petit, suivant la nature de l'intérêt qui est en jeu.

< 2) La foi doctrinale > Mais, bien que par rapport à un objet (Object), nous ne puissions rien entreprendre, et que, par conséquent, la croyance soit simplement théorique, comme nous pouvons, cependant, dans beaucoup de cas, embrasser par la pensée et nous imaginer une entreprise pour laquelle nous présumons avoir des raisons suffisantes, au cas où il y aurait un moyen d'établir la certitude de la chose, il y a dans les jugements simplement théoriques quelque chose d'analogue avec les jugements pratiques, à la croyance desquels convient le mot foi, et que nous pouvons appeler la foi doctrinale. S'il était possible de l'établir par quelque expérience, je pourrais bien parier toute ma fortune qu'il y a des habitants au moins dans quelqu'une des planètes que nous voyons. Aussi n'est-ce pas une simple opinion, mais une ferme foi (sur la vérité de laquelle je hasarderais beaucoup de biens de ma vie) qui me fait dire qu'il y a aussi des habitants dans d'autres mondes.

Or, nous devons avouer que la doctrine de l'existence de Dieu appartient à la foi doctrinale. En effet, bien que, au point de vue de la connaissance théorique du monde, je n'aie rien à décider qui suppose nécessairement cette pensée comme condition de nos explications des phénomènes du monde, mais que je sois plutôt obligé de me servir de ma raison comme si tout n'était que nature, l'unité finale est pourtant une si grande condition de l'application de la raison à la nature que je ne peux nullement la laisser de côté quand d'ailleurs l'expérience m'en offre tant d'exemples. Or, à cette unité, que la raison donne comme fil conducteur dans l'étude de la nature, je ne connais pas d'autre condition que de supposer qu'une intelligence suprême a tout ordonné suivant les fins les plus sages. Par conséquent, supposer un sage créateur du monde est une condition d'un but, à la vérité, contingent, mais toutefois très important : celui d'avoir un fil conducteur dans l'investigation de la nature. Le succès de mes recherches confirme si souvent l'utilité de cette supposition, et il est si vrai qu'on ne peut rien alléguer de décisif contre elle, que je dirais beaucoup trop peu en appelant ma croyance une simple opinion, mais que je puis dire, même sous ce rapport théorique, que je crois fermement en un Dieu; mais alors, cette foi n'est pourtant pas pratique dans le sens strict, elle doit être appelée une foi doctrinale que doit nécessairement produire partout la théologie de la nature (la théologie physique). Au point de vue de cette même sagesse et en considérant les dons brillants de la nature humaine et la brièveté de la vie si peu appropriée avec ces dons, on peut aussi trouver une raison suffisante en faveur d'une foi doctrinale en la vie future de l'âme humaine.

Le mot foi est, en pareil cas, un terme de modestie au point de vue *objectif*, mais cependant il est, en même temps, l'expression d'une ferme confiance au point de vue *subjectif*. Si je voulais donner ici à la croyance simplement théorique le nom d'une hypothèse que j'aurais le droit d'admettre, je ferais

entendre par là que j'ai de la nature d'une cause du monde et d'une autre vie un concept plus parfait que celui que je puis réellement montrer. Car, pour admettre quelque chose tout simplement à titre d'hypothèse, il faut au moins que j'en connaisse suffisamment les propriétés pour n'avoir pas besoin d'en imaginer le concept, mais uniquement l'existence. Mais le mot foi ne regarde que la direction qui m'est donnée par une idée et l'influence subjective qu'elle exerce sur le développement des actes de ma raison et qui me fortifie dans cette idée, bien que je ne sois pas, grâce à elle, en état d'en rendre compte au point de vue spéculatif.

Or, la foi simplement doctrinale a en soi quelque chose de chancelant; on en est souvent éloigné par les difficultés qui se présentent dans la spéculation, quoiqu'on y revienne toujours immanquablement de nouveau.

< 3) La foi morale > Il en va tout autrement de la foi morale. En effet, il est absolument nécessaire, en ce cas, que quelque chose ait lieu, c'est-à-dire que j'obéisse en tous points à la loi morale. Le but est indispensablement fixé et il n'y a qu'une seule condition possible, à mon point de vue, qui permette à ce but de s'accorder avec toutes les autres fins et qui lui donne ainsi une valeur pratique, à savoir, qu'il y a un Dieu et un monde futur; je suis très sûr aussi que personne ne connaît d'autres conditions qui conduisent à la même unité des fins sous la loi morale. Mais, comme le précepte moral est en même temps ma maxime (ainsi que la raison ordonne qu'il le soit), je crois infailliblement à l'existence, de Dieu et à une vie future et je suis sûr que rien ne peut rendre cette foi chancelante, parce que cela renverserait mes principes moraux eux-mêmes auxquels je ne puis renoncer sans devenir digne de mépris à mes propres yeux.

De cette manière, malgré la ruine de tous les desseins ambitieux d'une raison qui s'égare au delà des limites de toute expérience, il nous reste encore de quoi avoir lieu d'être satisfaits au point de vue pratique. Assurément, personne ne peut se vanter de savoir qu'il y a un Dieu et une vie future ; car, s'il le sait, il est précisément l'homme que je cherche depuis longtemps. Tout savoir (quand il concerne un objet de la simple raison) peut se communiquer et je pourrais, par conséquent, instruit par lui, espérer voir étendre merveilleusement ma science. Non, la conviction n'est pas une certitude logique, mais une certitude morale, et, comme elle repose sur des principes subjectifs (le sentiment moral), je n'ai pas même le droit de dire : il est moralement certain qu'il y a un Dieu, etc., mais je peux dire : je suis moralement certain, etc. Cela revient à dire que la foi en un Dieu et en un monde futur est tellement liée à mon sentiment moral, que je ne cours pas plus le risque de perdre cette foi que je ne crains de pouvoir jamais être dépouillé de cette disposition.

La seule difficulté qui se présente ici c'est que cette foi rationnelle se fonde sur la supposition de sentiments moraux. Si nous les mettons de côté et que nous prenions un homme qui serait tout à fait indifférent par rapport aux lois morales, la question que propose la raison ne devient alors qu'un problème pour la spéculation, et, dès lors, elle peut bien s'appuyer sur de fortes raisons tirées de l'analogie, mais non sur des raisons auxquelles doive se rendre le doute le plus obstiné\*. Mais, dans ces questions, il n'y a pas d'homme qui soit

\_

<sup>\*</sup> L'esprit humain (cela arrive nécessairement, à mon avis, à tout être raisonnable) prend un intérêt naturel à la moralité, quoique cet intérêt ne soit pas sans partage, ni pratiquement prépondérant. Fortifiez et augmentez cet intérêt, et vous trouverez la raison très docile et même plus éclairée pour unir à l'intérêt pratique l'intérêt spéculatif. Si

exempt de tout intérêt. En effet, quand même, faute de bons sentiments, il serait étranger à l'intérêt moral, il ne pourrait cependant s'empêcher de craindre un Être divin et un avenir. Il suffit pour cela de ne pas pouvoir alléguer la certitude qu'il n'y a pas de Dieu et pas de vie future ; et, cette certitude, comme ces deux choses devraient être prouvées par la simple raison, par suite apodictiquement, nous obligerait à démontrer l'impossibilité de l'une et de l'autre, ce que certainement nul homme raisonnable ne peut entreprendre. Ce serait là, par conséquent, une foi négative qui, sans doute, ne pourrait pas engendrer la moralité et de bons sentiments, mais qui, cependant, produirait quelque chose d'analogue, c'est-à-dire quelque chose de capable d'empêcher vigoureusement l'éclosion de mauvais sentiments.

Mais est-ce là, dira-t-on, tout ce que fait la raison pure, quand elle s'ouvre des vues par delà les limites de l'expérience? Rien de plus que deux articles de foi? Le sens commun aurait bien pu en faire autant, sans avoir besoin de consulter là-dessus les philosophes!

Je ne veux pas vanter ici les services que la philosophie a rendus à la raison humaine par l'effort pénible de sa critique, quand même le résultat n'en dût être que négatif; car nous aurons encore l'occasion d'en parler un peu dans la section suivante. Mais exigez-vous donc qu'une connaissance qui intéresse tous les hommes soit au-dessus du sens commun et ne vous soit révélée que par les philosophes? Votre reproche est même la meilleure confirmation de l'exactitude des assertions émises jusqu'ici, puisqu'il découvre ce qu'au début on n'aurait pu prévoir, je veux dire que la nature, dans ce qui intéresse tous les hommes sans distinction, ne peut être accusée de distribuer partialement ses dons, et que, par rapport aux fins essentielles de la nature humaine la plus haute philosophie ne peut pas conduire plus loin que ne le fait la direction qu'elle a confiée au sens commun.